

14 juin 2022

83^e Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme du 31 juillet au 07 août 2022

La Charte du Bénévole

La Semaine Fédérale de Cyclotourisme est un rassemblement national et international, qui attire des milliers de cyclotouristes de la FFCT amateurs de randonnées touristiques.

C'est une belle opportunité pour la ville organisatrice de faire découvrir sa région à l'ensemble des participants, cyclotouristes et accompagnants, en s'appuyant sur les bénévoles issus des clubs environnants ainsi que de la population locale et régionale.

L'organisation de la SF LOUDEAC – du 31 juillet au 7 août 2022 - est assurée par :

- Le CODEP des Côtes-d'Armor, une structure de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)
- La commission d'Organisation Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme (COSFIC),
- L'Amicale Cyclo de Loudéac (ACL).

Pour tous les bénévoles, c'est une véritable mission d'accueil qui les attend. Pour beaucoup ce sera un juste retour d'avoir été, eux aussi, précédemment accueillis à l'occasion d'une Semaine Fédérale.

En acceptant d'organiser cette semaine à Loudéac, le CODEP des Côtes-d'Armor savait qu'il pouvait compter sur l'adhésion des cyclotouristes des clubs et du tissu associatif local pour assurer cette mission dans les meilleures conditions possibles en garantissant la qualité et l'esprit de la manifestation.

La mission du bénévole s'inscrit dans une charte, **la charte du Bénévole**, qui fixe les engagements réciproques entre la Commission d'Organisation (La COSFIC) et chacun des bénévoles inscrits.

Adhérer à la charte du bénévole, c'est s'engager à la respecter et à l'appliquer pour la réussite globale de l'organisation. Accepter de participer à l'organisation de la Semaine Fédérale, c'est contribuer à son succès en démontrant la force collective du bénévolat.

I - Les trois formules de bénévolat

Que le bénévole soit issu d'un club de cyclotourisme, du milieu associatif de proximité ou rattaché à l'une des commissions de l'organisation, il est susceptible d'intervenir avant, pendant et après la semaine fédérale.

Trois statuts de bénévolat sont à distinguer :

- 1. **Le bénévole occasionnel**. Il va assurer une mission ponctuelle **de 1 à 3 jours** (par exemple : tenue de la buvette dans l'un des points d'accueil ... sécurité, distribution alimentaire, entretien ... etc...).
- **2.** Le bénévole de la semaine. Il interviendra durant 4 jours ou plus et sera chargé du bon fonctionnement d'un ou de plusieurs postes nécessaires au bon déroulement de l'organisation durant la semaine. Il est considéré non-pédalant.

3. Le bénévole permanent de l'organisation. Il fait partie des bénévoles du comité d'Organisation de la SF-2022. Aucune notion de durée n'est prise en compte. Les tâches dévolues à ce bénévole se situent avant, pendant et aussi après la Semaine Fédérale. Il assume une mission relative à la préparation de l'évènement, l'installation, la mise en œuvre et la remise en état des lieux à l'issue de la semaine.

II – Les inscriptions des bénévoles sur le logiciel de gestion Qo-Ezion

Pour des raisons d'identification et d'assurance, TOUS les bénévoles doivent être inscrits dans le logiciel **Qoezion** (gestion des bénévoles), soit directement par accès internet, soit par la transmission d'une fiche manuelle d'inscription (bulletin à récupérer auprès du référent Club ou auprès de la COSFIC ou de Marie-France SAGORY et Alain BARBEDIENNE de la commission bénévoles). Un récépissé d'inscription leur sera adressé après enregistrement.

Les responsables de la commission « Bénévoles », les Présidents de commissions prendront en compte, dans la mesure du possible, les souhaits et les disponibilités de chacun. Ils proposeront, au fur et à mesure de la connaissance des tâches à effectuer, une affectation au bénévole concerné qui en sera informé au plus tôt.

A son inscription sur le logiciel **Qoezion**, chaque bénévole s'attribuera un mot de passe. Ce logiciel lui permettra de trouver ses ordres de mission et son planning.

Aucun bénévole ne sera accepté sans cette inscription préalable.

Cas particuliers concernant l'inscription à la Semaine Fédérale

- **1.** Les bénévoles occasionnels (1 à 3 jours) qui veulent pédaler doivent s'inscrire à la SF par internet ou par courrier et prendre les prestations de leur choix.
- 2. Les bénévoles engagés <u>durant la semaine sur 4 jours et plus</u> ainsi que les bénévoles permanents <u>en service avant et après la semaine fédérale</u>:
 - Sont considérés « non-pédalant » et ils n'ont pas besoin de s'inscrire à la SF. S'ils veulent réserver certaines prestations (repas de clôture, spectacle Bon-Repos, maillots, ou autres souvenirs ...), ils devront s'adresser au stand COSFIC dès le début de la semaine.
 - Dans le cas où ces bénévoles se seraient déjà inscrits à la SF, les droits d'inscription payés leur seront remboursés sur présentation d'un justificatif.
- 3. Quant au cas du bénévole qui vient avec un accompagnant non-pédalant et non bénévole,
 - Les deux devront s'inscrire à la semaine fédérale, par internet ou par courrier, afin de réserver les prestations d'hébergement, de restauration ou d'activités diverses souhaitées.
 - Les droits d'inscription du bénévole lui seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

III- Les règles de prise en charge des frais de restauration des bénévoles

Le bénévole donne de son temps, il n'a pas à « en être de sa poche ».

3.1 - Restauration des bénévoles DURANT la semaine fédérale

- Tous les bénévoles se verront attribuer un ou plusieurs repas et boissons en fonction du nombre d'heures et jours à effectuer :
 - 1. Service du matin : le petit-déjeuner
 - 2. Service en matinée : le déjeuner
 - 3. Service en après-midi ou soir : le dîner
 - 4. Service de nuit : le dîner + petit-déjeuner
 - 5. Service de jour (7h-13h) : le petit-déjeuner + déjeuner

- Les montants seront versés automatiquement sur le bracelet électronique qui leur sera remis et utilisables sur le Village Fédéral et/ou sur les Points d'Accueil.
- Si le bénévole souhaite prendre des repas supplémentaires alors qu'il n'est pas de service, il devra les commander au stand COSFIC dès le début de la semaine et régler avec son bracelet électronique qu'il aura chargé en conséquence (coût : 12€/repas).

3.2 - Restauration des bénévoles AVANT et APRES la semaine fédérale

Les frais de repas engagés par les bénévoles de service <u>avant et après</u> la semaine fédérale seront remboursés par la COSFIC (à la place du porte-monnaie électronique), de la manière suivante :

- Soit pris en charge directement par la COSFIC, sous forme de restauration collective organisée à Loudéac et/ou sur les Points d'Accueil (exemple : repas en commun d'une équipe payé directement par la COSFIC);
- Soit par remboursement à hauteur de 20€ maximum/repas, sur présentation d'un justificatif de mission.

3.3 - Repas de clôture - samedi soir

- Il est accessible à tous les bénévoles sur inscription (coût 25€). Réservation obligatoire à faire selon le cas, soit au moment de l'inscription à la semaine fédérale, soit au stand de la COSFIC en début de semaine (Tél. 06 81 14 65 56).
- Si un bénévole assure une mission de service le samedi après-midi, il devra réserver son repas et le payer 25€ à la réservation. La valeur du repas (12€) dont il bénéficie pour son service sera ensuite prise en charge par la COSFIC.

3.4 - Repas des bénévoles - dimanche soir

- Il est gratuit pour tous les bénévoles inscrits.
- La réservation est obligatoire et à faire par les responsables de commissions qui devront communiquer dès le début de la semaine, au stand de la COSFIC, le nombre de repas à prévoir pour les membres de leurs équipes (Tél. 06 81 14 65 56).

IV - Les règles de prise en charge de l'hébergement des bénévoles

Le camping CF3, situé à l'hippodrome à proximité du Village Fédéral est réservé prioritairement aux bénévoles intéressés, caravaniers, camping-caristes, etc... (ou le CF2 en cas de besoin). Si ces bénévoles sont gestionnaires des campings CF1 et CF3, ils devront se placer sur les campings CF1 ou CF3 selon leurs affectations.

4.1 - Bénévole occasionnel de 1 à 3 jours :

• Aucune prise en charge d'hébergement.

4.2 - Bénévole durant plus de 4 jours et bénévole de l'organisation :

- Gratuité des emplacements caravanes, camping-cars ... exclusivement sur les campings fédéraux de Loudéac ainsi que de l'hébergement collectif.
- Ou remboursement d'un hébergement chez l'habitant sur présentation d'un justificatif de l'hébergeur.

V – Les dispositions générales applicables à tous les bénévoles

Être bénévole à la Semaine Fédérale, c'est prendre sa part dans le collectif de l'Organisation

5-1. Porte-monnaie électronique

Durant la semaine fédérale, tous les bénévoles seront équipés d'un bracelet électronique qui sera crédité du montant des repas et boissons calculé automatiquement par le logiciel **Qoezion** en fonction des missions confiées à chacun des bénévoles. Ce moyen de paiement sera utilisable sur le Village Fédéral et dans les Points d'Accueil.

<u>Attention</u>: le montant alloué ne peut pas être utilisé pour un autre achat en dehors du repas et/ou de la boisson accordée. Il sera récupéré par la COSFIC en cas de non utilisation.

5-2. T-shirt bénévole

Le bénévole occasionnel (1 à 3 jours) recevra un t-shirt.

Le bénévole engagé sur 4 jours et plus recevra deux t-shirts.

5-3. Formation

Pour conforter les bénévoles dans leurs tâches et les familiariser avec leurs missions, des formations sont envisagées, parmi lesquelles :

- Maîtrise du logiciel des inscriptions
- Moniteurs et initiateurs pour l'encadrement des activités jeunes
- Accompagnateurs des cyclo-découvertes
- Accompagnateurs des excursions
- Techniques des services brasserie
- Techniques de fléchage
- Sécurité routière
- Utilisation des terminaux de paiement
- Appairage et rechargement des bracelets électroniques ...

Par ailleurs, afin de rendre efficace et convivial le travail des bénévoles, plusieurs journées consécutives pourront être programmées par les responsables de certaines commissions pour l'organisation de certaines activités (montage des installations, restauration, hébergement, ...)

Les frais relatifs à toutes ces formations seront pris en charge par la COSFIC.

> Pensez au co-voiturage pour réduire les frais !

5-4. Modalités de remboursement des frais des bénévoles

Pour pouvoir bénéficier du remboursement des frais de déplacements engagés pour une mission confiée soit par le président, le président-délégué ou les vice-présidents de la COSFIC, les bénévoles devront transmettre à leur responsable les justificatifs de l'exécution de cette mission : compterendu, fiches de frais, etc...

Les frais engagés seront remboursés sur justificatifs selon les barèmes suivants :

- Frais de route selon le barème fiscal des associations : 0,32€/km
- Frais de repas : 20€/repas maximum.

Deux possibilités existent pour le remboursement des frais de mission :

 Soit le remboursement direct au bénévole des frais engagés dans le cadre de sa mission de bénévolat après visa du responsable de commission dont il dépend et avec l'accord du président, du vice-président ou du vice-président délégué de la COSFIC; • Soit le renoncement à ce remboursement au profit de la COSFIC. En contrepartie, le bénévole pourra bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% de ce montant. Un reçu fiscal lui sera délivré par la COSFIC. Il devra le joindre à sa déclaration de revenus en 2023.

Remarque importante

Pour pouvoir prétendre à un quelconque remboursement, toutes les **dépenses non prévues** dans ces modalités devront faire l'objet d'une **demande écrite** particulière et ne pourront être engagées par un bénévole sans le visa du responsable de la commission dont il dépend, après accord des responsables de la COSFIC.

5-5. Valorisation du temps de bénévolat

Le temps passé par tous les bénévoles sera enregistré dans l'application **Qo-Ezion** (gestion des bénévoles). Ce temps sera ainsi valorisé pour le compte du club ou de l'association dont il est membre.



Dominique Lamouller

Président

COSFIC Loudéac 2022

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
+ 33 (0)6 89 63 17 66
dominique.lamouller@ffvelo.fr

